

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2019/N° 0046-AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE POUR
FACILITER LE TRANSPORT DES RESSOURCES NATURELLES
PROVENANT DE GUINEE AU LIBERIA POUR LEUR EXPORTATION,
SIGNE ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA REPUBLIQUE
DU LIBERIA EN OCTOBRE 2013.**

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 03 décembre 2019 a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification du Protocole pour faciliter le Transport des Ressources Naturelles provenant de Guinée au Libéria pour leur exportation, signé entre la République de Guinée et la République du Libéria en octobre 2013;

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le ...03...DEC 2019

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance


Honorable Bakary DIAKITE

Le Président de Séance


Claude Kory KONDE

